



CRITÈRES D'INTERVENTION

SITE PATRIMONIAL DE PERCÉ

Principes de base

- ✓ En plus de participer à l'aspect visuel du paysage commercial du village, l'affichage doit contribuer à créer une ambiance attrayante.
- ✓ L'affichage constitue bien souvent le premier contact avec votre clientèle, le contact qui forge la première impression.
- ✓ L'enseigne est un outil de communication qui permet de renseigner sur le type d'activité de votre commerce. Elle doit donner une impression forte et positive qui incitera le client à entrer à l'intérieur.
- ✓ Trop, c'est comme pas assez... l'enseigne doit être vue et lue, le message doit être compris rapidement. Éviter l'encombrement visuel afin de ne pas noyer le message.
- ✓ L'enseigne doit être conçue dans un souci d'harmonie avec le bâtiment.
- ✓ Seul un éclairage discret par projection sera toléré et les fils doivent être dissimulés.
- ✓ Le bois véritable est favorisé pour la construction de l'enseigne. Les matériaux de plastique, métaux, ou PVC sont interdits. Vous pouvez toutefois aussi utiliser un contreplaqué traité contre les intempéries (Crezon), à condition qu'il soit inséré dans un cadre de bois mouluré pour un meilleur esthétisme. Votre dessin peut être gravé, peint, ou appliqué à l'aide d'une pellicule autocollante. Les potences peuvent être faites de métal forgé ou de bois.

*Informez-vous sur le programme
d'aide financière à l'affichage
dans le Site patrimonial de Percé*



L'affichage dans le Site patrimonial de Percé est soumis à deux réglementations : le règlement de zonage municipal et la Loi sur le Patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications.

Pour gagner du temps, nous vous offrons la possibilité de choisir parmi des formes simples, préapprouvées, qui ont fait leurs preuves [1]. Quelques règles de composition doivent également être respectées afin de créer une harmonie avec votre commerce et les enseignes des commerces avoisinants. Il est aussi possible de proposer une autre forme [2].

Pour déposer une demande, il vous faut fournir à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité les informations suivantes:

- un croquis à l'échelle de votre projet d'enseigne, avec les dimensions et les couleurs choisies;
- l'emplacement que vous envisagez pour son installation.

Pour connaître les détails sur les dimensions permises, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur en bâtiment au **418-782-2933** ou au inspection@ville.perce.qc.ca

Amusez-vous à griffonner le croquis de votre enseigne sur les modèles fournis!



DEUX FAÇONS DE FAIRE

[1]

Forme préapprouvée

Utiliser une forme d'enseigne préapprouvée



Dépôt de la demande complète et conforme à l'inspecteur municipal



Analyse de la conformité réglementaire



Émission du permis municipal :

Environ 15 jours

[2]

Autre forme

Proposer une autre forme d'enseigne



Dépôt de la demande complète et conforme à l'inspecteur municipal



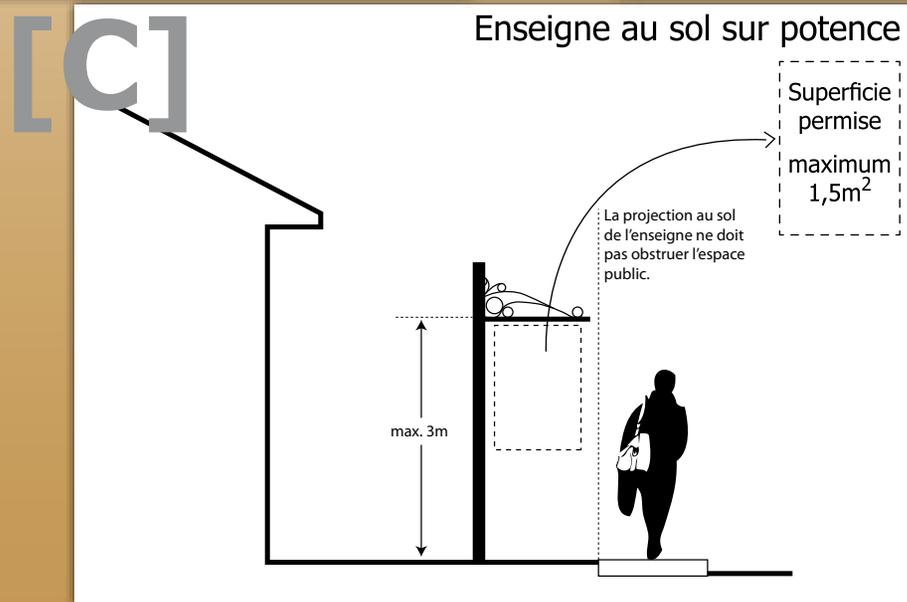
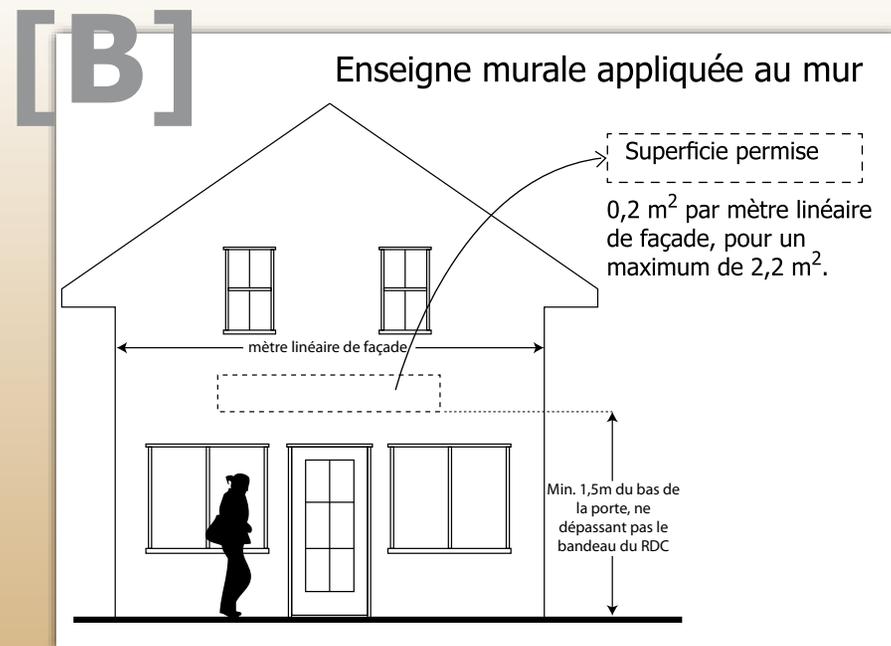
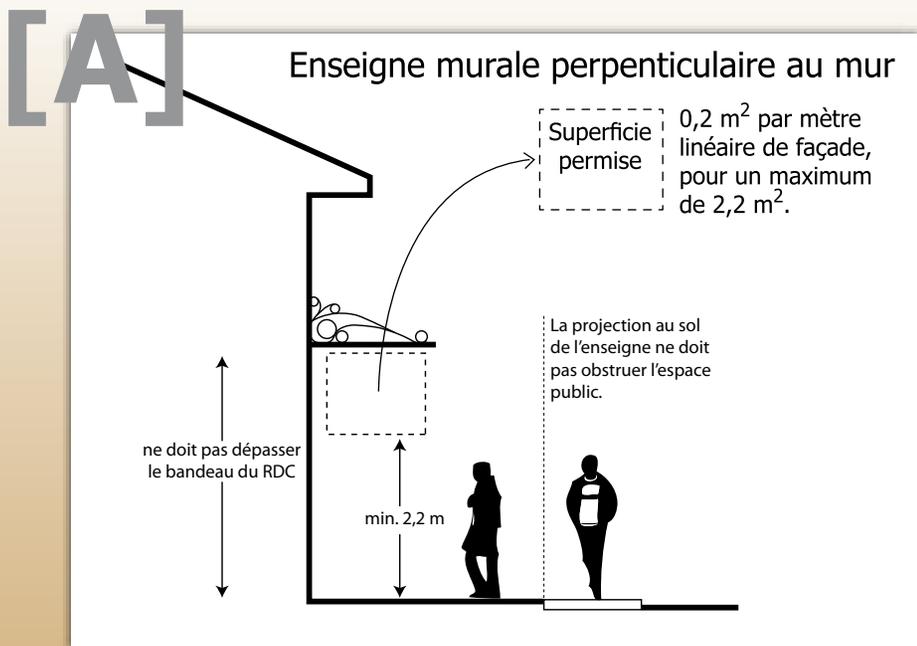
Évaluation du projet d'enseigne et analyse de la conformité réglementaire



Émission du permis municipal :

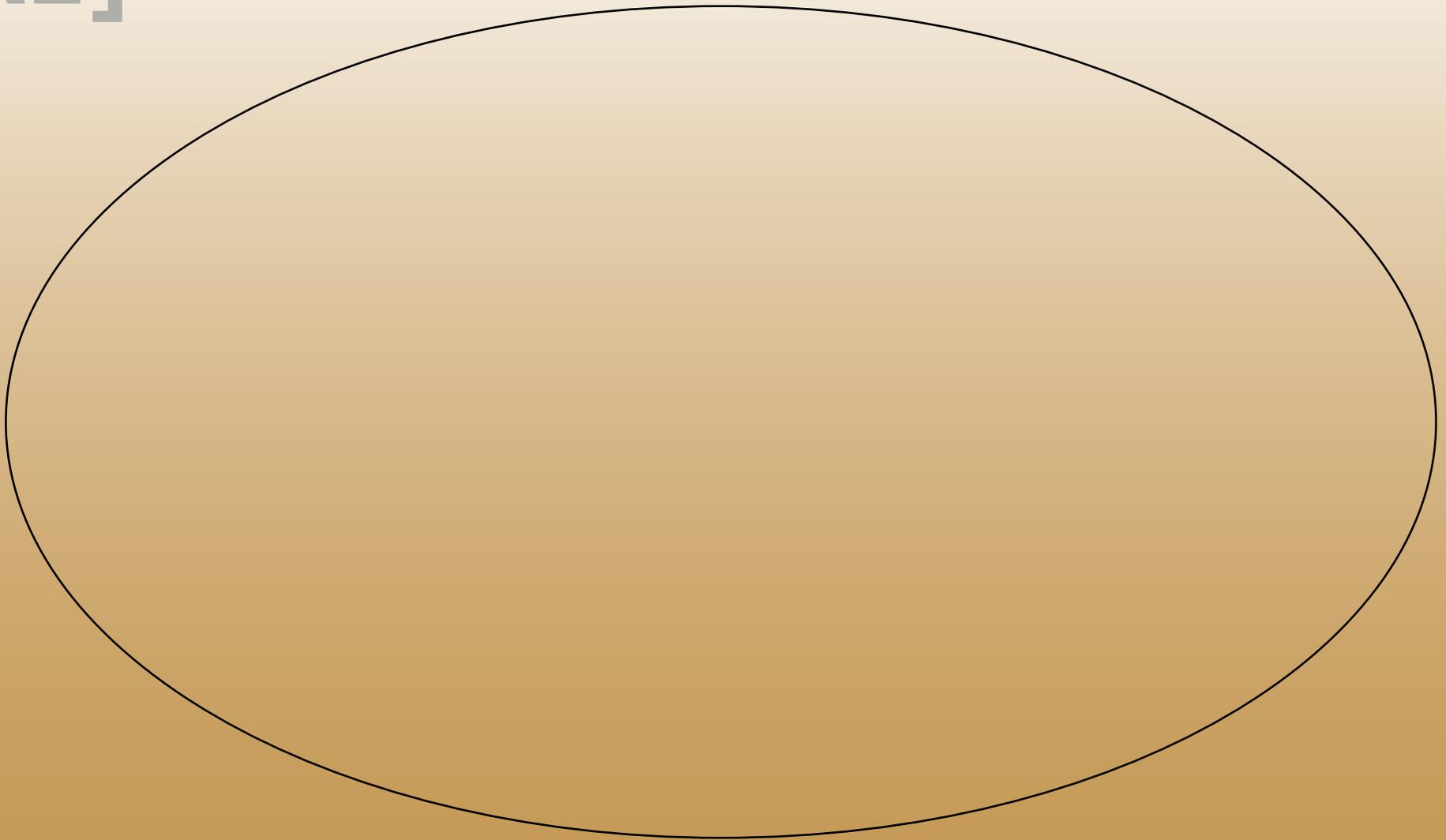
Environ 45 jours

LES 3 TYPES D'ENSEIGNE



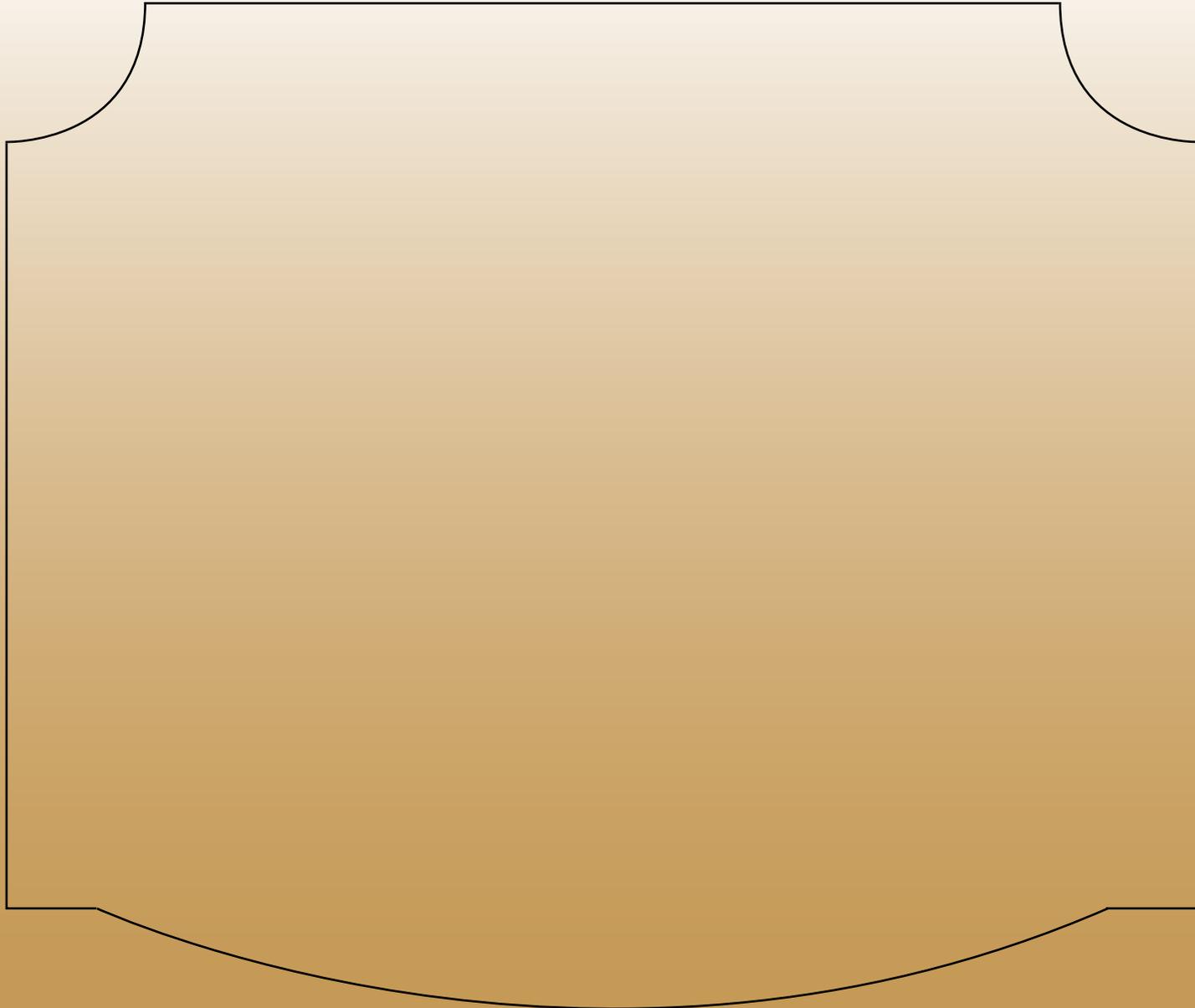
FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale perpendiculaire au mur

[A1]



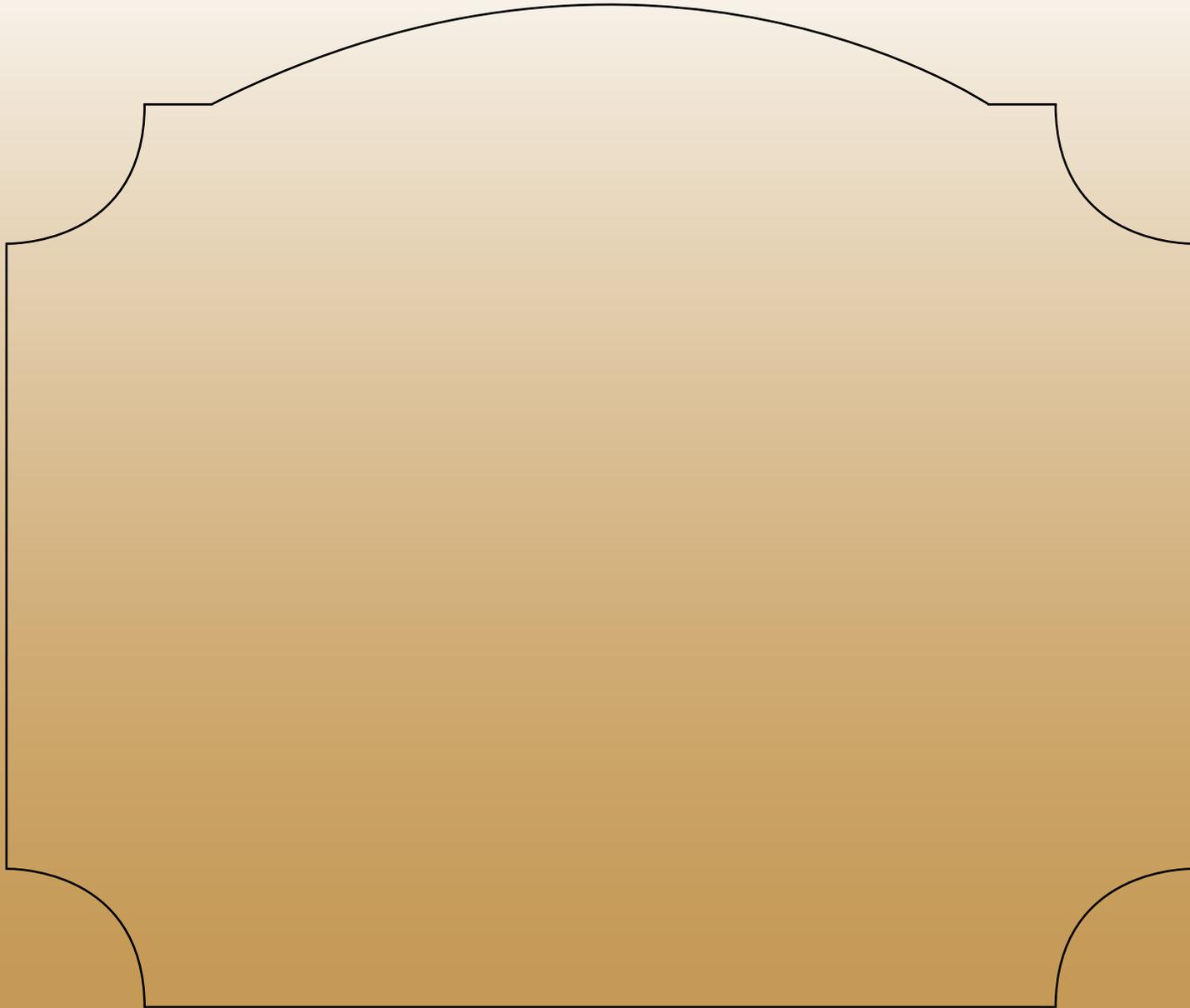
FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale perpendiculaire au mur

[A2]



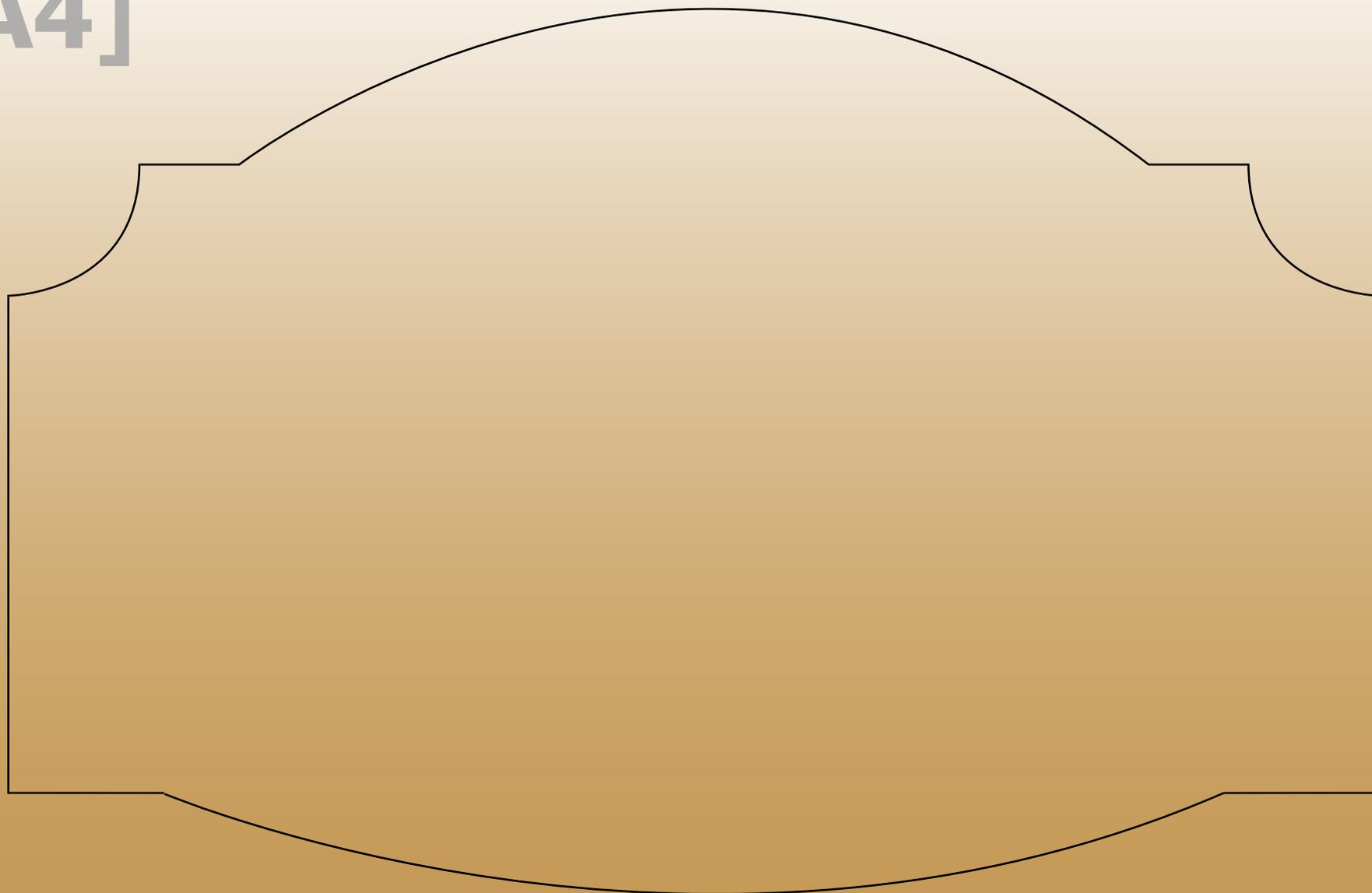
FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale perpendiculaire au mur

[A3]



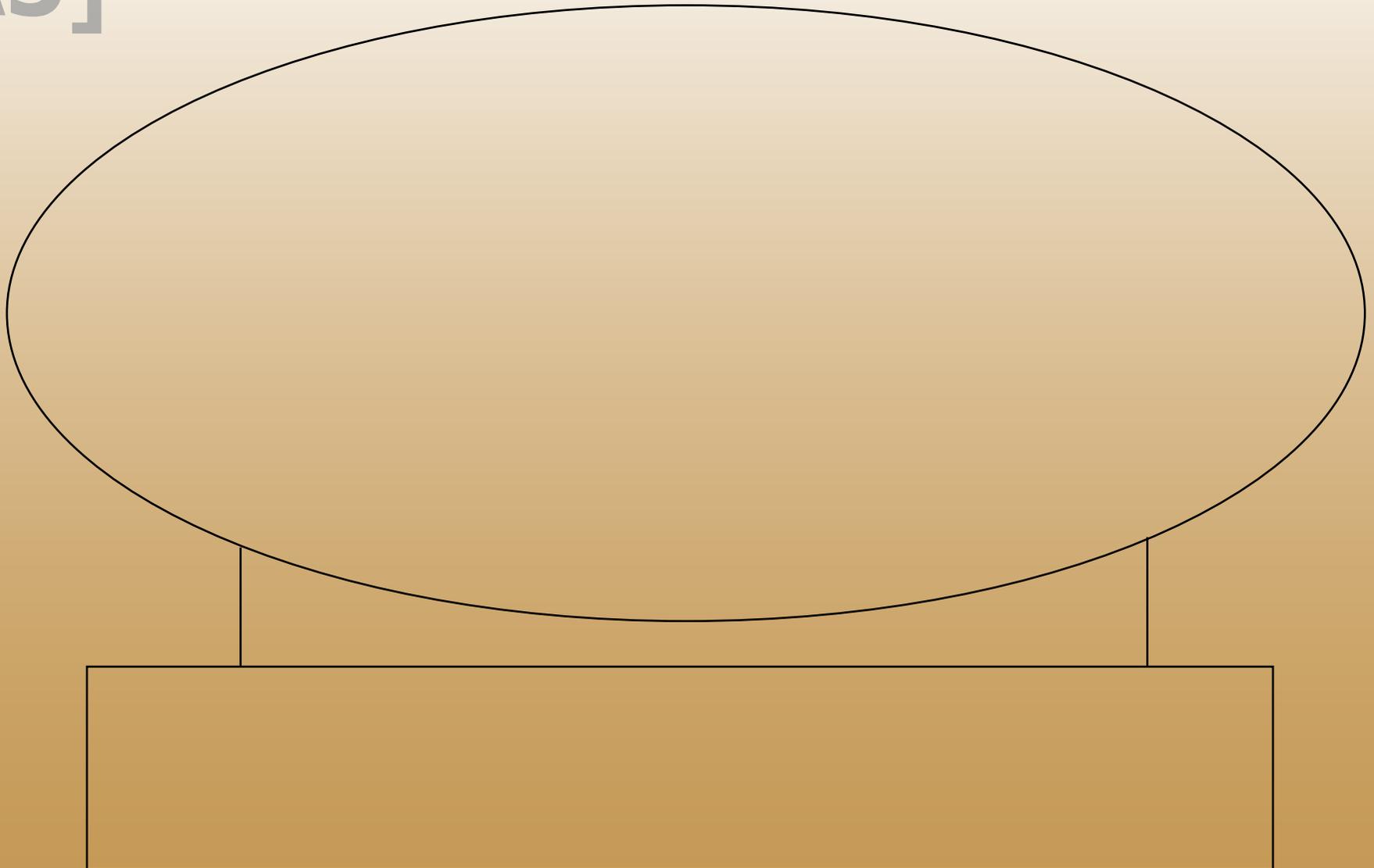
FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale perpendiculaire au mur

[A4]



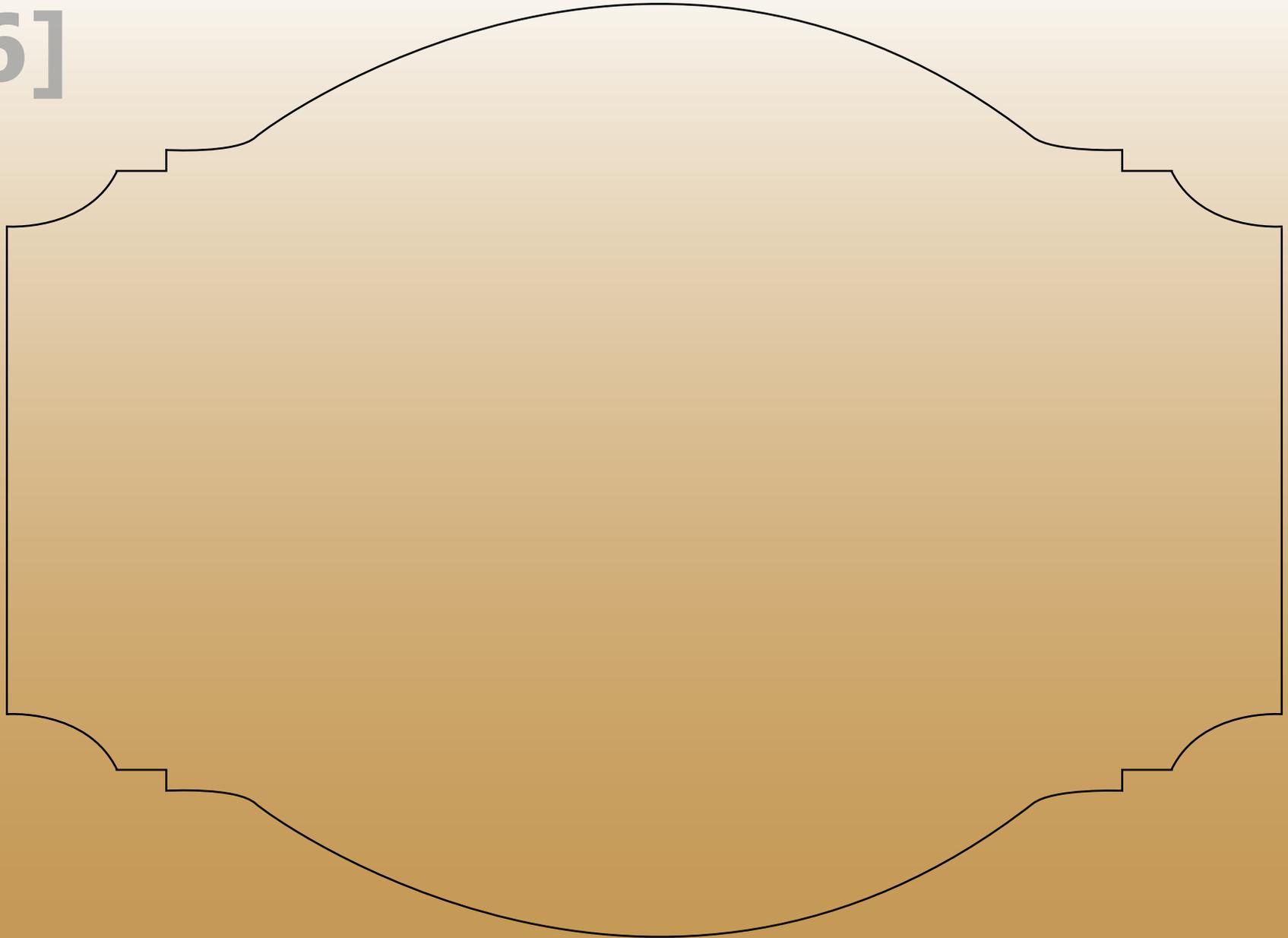
FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale perpendiculaire au mur

[A5]



FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale perpendiculaire au mur

[A6]



FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale appliquée au mur

[B1]



FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale appliquée au mur

[B2]



FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne murale appliquée au mur

[B3]

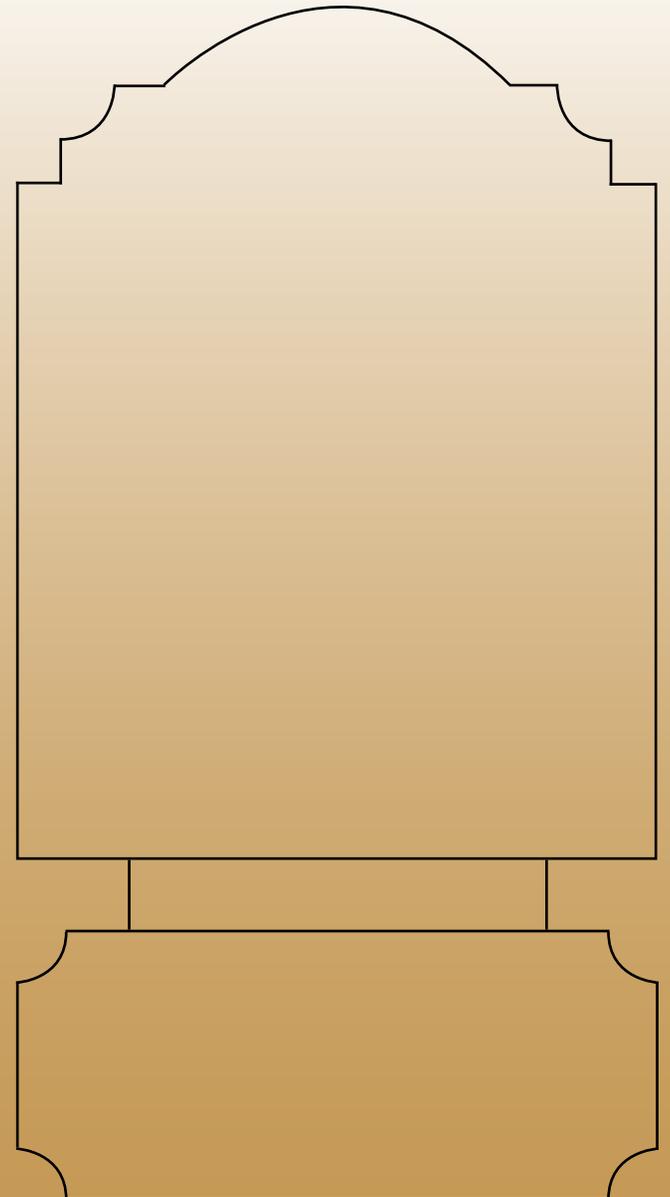


FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne au sol sur potence

[C1]

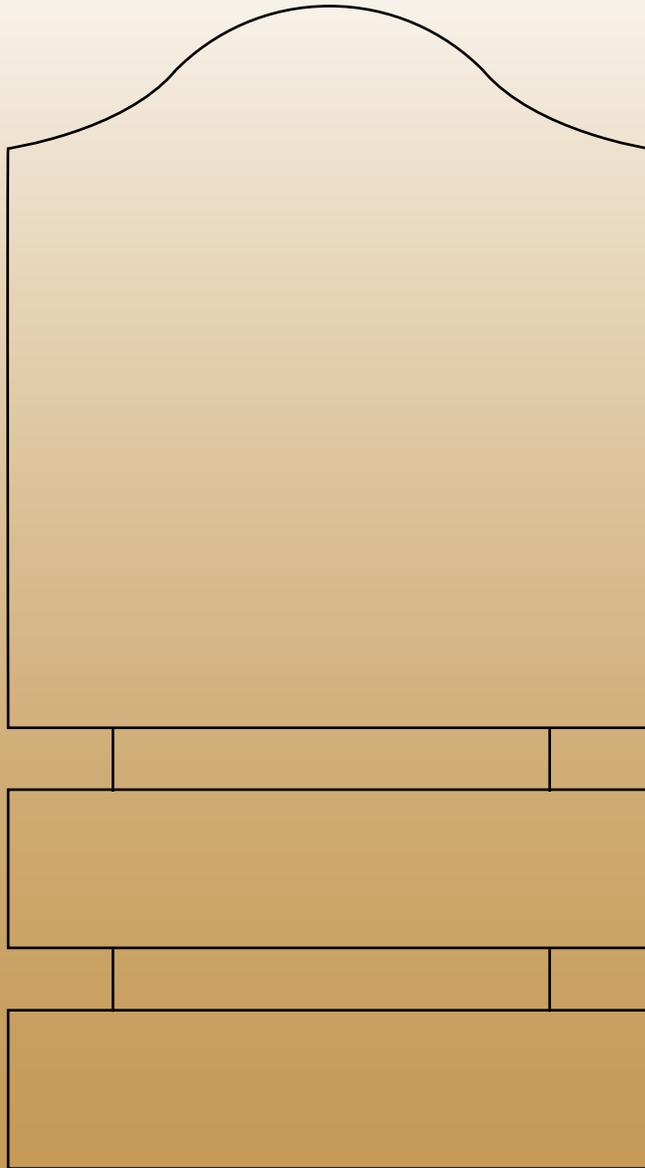


[C2]



FORMES PRÉAPPROUVÉES enseigne au sol sur potence

[C3]



[C4]

